

À tous les producteurs de grains qui veulent comprendre leur situation !

Rien ne va plus aujourd'hui dans nos trésoreries d'exploitation mais le mal est enraciné depuis 25 ans : dérégulation des marchés, mondialisation, production de matières premières à bas prix au nom de l'idéologie de la vocation exportatrice...

Nous prendrons ici 3 exemples dans l'actualité récente pour vous montrer que nos filières et nos organisations syndicales historiques marchent sur la tête.

1 - Des marchés qui ne se régulent pas seuls

Nos grands-parents priaient pour avoir de belles récoltes. Nous prions pour avoir des prix sachant qu'une sécheresse en Russie ou aux États-Unis serait le meilleur moyen d'exaucer nos souhaits. Cette année, nous n'avons ni les volumes, ni les prix et ceux-ci risquent fort de ne pas se redresser car les autres régions du monde ont de belles moissons. Ici, une moisson catastrophique à cause de la pluie et de l'humidité aurait dû être compensée par une augmentation des prix mais ce n'est pas le cas. L'an dernier, avec une grosse récolte nous avons subi la baisse des prix car il n'y a plus aucun outil efficace en matière de gestion des marchés céréaliers. À ce sujet, amusez-vous à taper « *régulation du marché des céréales* » ou encore



« *fonds de modernisation céréaliers éleveurs* » (FMCE) sur Google. Vous serez surpris par les articles trouvés, ils vont dans le même sens : réguler pour faire baisser les prix.

Au désastre technique, au désagrément de conduire une batteuse dans des cultures moches et versées, s'ajoute hélas le côté financier : c'en est trop !

Dans un article des Echos du 19 juillet intitulé : « Blé, la France fauchée », le journaliste Etienne Lefebvre conclut par : « *Seule consolation : ils (les céréaliers) ont des stocks confortables après une belle moisson 2015* ». L'image des riches céréaliers ou de leurs

anciens responsables à l'origine du triple « C », Céréales, Cannes, Courchevel, court toujours. C'est sans doute ce que le ministre de l'Agriculture, en bon idéologue, nous répondra quand nous demanderons de l'aide alors qu'à la rue de Varenne on sait déjà que 50 % des producteurs de grains ont un revenu négatif depuis 2 ans.

2 - Des erreurs de stratégie commerciale

Le 12 juillet, le Port de Rouen a communiqué sur le fait qu'il venait de réaliser la meilleure campagne d'exportation de son histoire avec 9,1 Mt de tonnes exportées tous grains confondus.

ÉDITO



Les trois premières destinations du Port (l'Algérie, le Maroc et la Chine, des pays hors UE) ont représenté un volume total de 6,8 Mt : les expéditions vers l'Afrique de l'Ouest sont en progression de 44 % à 386 000 tonnes, quand celles sur l'Union européenne n'ont en revanche atteint que 113 000 tonnes.

Depuis l'élargissement de l'UE de 15 à 28, la France n'est plus au centre de l'Union mais excentrée à l'Ouest. Personne dans la filière n'a osé dire que cela a été très préjudiciable aux céréaliers français : nous avons perdu des marchés sur l'Europe et nous n'avons eu comme seule solution de repli que d'aller vendre plus loin sur les pays tiers à des prix bien évidemment inférieurs.

Pour nous endormir, on nous flatte en nous qualifiant d'exportateurs, mais comme le corbeau de la fable de La Fontaine nous avons laissé échapper notre fromage : il y a de vrais renards dans notre filière !

La France a vendu sur la campagne qui vient de se terminer 12,8 Mt de blé tendre sur les pays tiers contre seulement 7,7 Mt à nos partenaires européens. Alors que la France ne produit que 20 % du blé européen, elle réalise 40 % des exportations de l'Union vers les pays tiers. Inversement,

les importations de grains dans l'UE progressent avec une origine ukrainienne qui explose. N'oublions pas également les 55 Mt de graines et tourteaux de soja importés du continent américain. Si ces mouvements dans les deux sens rapportent aux grands marchands de grains, les paysans français sont les grands perdants.

3 – Une absence d'identité géographique

Terres OléoPro a annoncé le 12 juillet dernier que l'usine Saipol du groupe Avril au Mériot dans l'Aube ne triture que du colza 100 % origine France dès cette récolte. En plus cette usine s'engage sur de bonnes pratiques agricoles, la protection de l'environnement et des ressources, ainsi que le social et le sociétal. Rien que ça ! On imagine que lors de l'évènement festif les représentants locaux du Front national et des Verts étaient les invités d'honneur ! Cette communication franchouillarde a sans doute pour objectif de faire oublier que le groupe Avril de Xavier Beulin, surfant sur la mondialisation, détient des usines un peu partout dans le monde qui travaillent et importent des matières grasses végétales, dont beaucoup d'huile de palme ! Nous aurions largement préféré la communication suivante : « les filières des grains et des

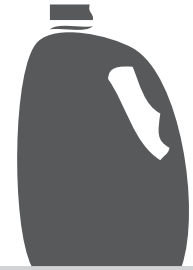
viandes réunies au niveau européen s'engagent dans un partenariat entre des centaines d'entreprises situées dans tous les Etats (restants) de l'UE basé sur la préférence communautaire. L'objectif est de sauver l'élevage européen et de rééquilibrer nos productions végétales pour assurer à nos consommateurs une sécurité alimentaire qualitative et quantitative basée sur un approvisionnement 100 % européen ». Ceci devrait être la réalité, le marché commun est devenu un gros mot : on raisonne soit national, soit mondial. Comme dans un mariage, les infidélités ont détruit l'Union. Le Royaume-Uni a même choisi la séparation avec le Brexit. Les exportations françaises de céréales vers le Royaume-Uni ont déjà été divisées par 3 depuis l'an 2000 ; nous avons perdu 1 Mt avec ce partenaire. Cela risque de continuer à se dégrader puisque le libre-échange est la règle.

Comment s'en sortir ?

Si les incohérences de la PAC et des accords commerciaux ou encore les erreurs de nos responsables professionnels, démontrées dans ces 3 exemples sont flagrantes, l'urgence reste notre situation financière immédiate : comment allons-nous faire pour honorer les futures échéances et faire vivre nos familles ? Ce sera le chantier de la rentrée pour l'OPG. Nous rentrons dans une crise profonde telle que la connaissent les éleveurs depuis quelques années. Il faudra bien être indemnisés mais il faut surtout que cette politique agricole change très vite sinon la moitié des agriculteurs pourrait disparaître d'ici 2 ans.

Nicolas JAQUET
Président de l'OPG

GLYPHOSATE : quel avenir ?



L'herbicide le plus utilisé par les agriculteurs est dans le viseur des écologistes.

Apriori, le prolongement de l'autorisation de mise sur le marché, au niveau européen, en juillet 2016 ne devait poser aucun problème mais c'était sans compter sur la mauvaise foi des groupuscules environnementalistes avec à la tête du mouvement, la ministre française de l'Ecologie, Ségolène Royal.

Contre toute attente, le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) rendait un avis positif sur l'effet cancérigène du glyphosate. Pour arriver à cette conclusion, le centre de recherche de la FAO s'est appuyé sur des études existantes controversées avec des doses de matières actives très élevées.

A la sortie de cette communication du CIRC, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a été chargée en France d'examiner le dossier. L'association sanitaire française concluait que le principe actif du glyphosate ne pouvait pas être soupçonné d'être cancérigène, attribuant cette faculté à une molécule associée comme adjuvant au sein de l'herbicide : les talloween.

Il était donc logiquement décidé de retirer du catalogue français les produits commerciaux comprenant l'adjuvant soupçonné. Au niveau européen, la décision de prolongement de l'herbicide était suspendue 18 mois, le temps de procéder à l'examen de son risque cancérigène. Malgré la volonté de nuisance des écologistes, la Commission européenne a finalement décidé de prolonger temporairement la licence de l'herbicide total malgré les réticences de plusieurs pays européens. Certains adjuvants du glyphosate sont désormais interdits et des règles en limitent l'utilisation dans les parcs et les jardins publics.

Partisans et défenseurs de l'herbicide s'affronteront désormais par études scientifiques interposées. D'un côté, Bruxelles s'appuie sur l'Efsa, l'agence européenne de sécurité des aliments, qui juge le risque cancérigène « improbable » lorsque l'exposition au produit actif est prise en compte. En face ses détracteurs lui préfèrent celle du CIRC, une branche de l'OMS, qui estime le risque « probable ». Entre les deux, les agriculteurs sont pris en otage !

L'OPG prône la sagesse sur le dossier du glyphosate

Nous avons toujours été très sceptiques sur le développement des cultures de maïs, colza ou soja OGM en Europe car nous pressentions que cela nous conduirait à une interdiction rapide du glyphosate. C'était un piège que nous tendait une filière avide de profit à court terme et qui se serait retourné contre nous. Hélas, il n'a

même pas fallu en arriver là pour que des menaces planent sur l'avenir du glyphosate. Le glyphosate est actuellement un herbicide très économique et très utile qui permet la réduction du travail du sol et qui est indispensable dans des schémas agroécologiques chers à notre ministre Le Foll. Il n'y a pas de résidu de glyphosate dans les récoltes européennes car cette molécule est utilisée chez nous avant la levée de la culture. Si l'on veut être puriste, on pourrait interdire son utilisation marginale comme défoliant avant récolte. La priorité par rapport à la santé de nos animaux et de nos consommateurs serait d'interdire l'importation et la consommation dans l'UE de toutes les récoltes de grains provenant de pays cultivant des OGM. C'est encore un argument de plus en faveur du rééquilibrage de nos productions avec le développement des cultures d'oléoprotéagineux en Europe.

Le point de vue de Daniel Roques, Président d'Audace :

« Nous payons les erreurs de Monsanto ! »

Au départ, Monsanto a fait homologuer son Round-up pour une dose de 12 l/ha alors que l'on savait que le produit était efficace à des doses très inférieures. Puis, la firme a toujours manqué de finesse et de diplomatie dans son attitude et sa communication.

Tout le monde croit que c'est Monsanto qui a découvert la molécule du glyphosate mais c'est faux, c'est une université de Chicago qui est à l'origine de sa création. Monsanto n'est pas la première firme de l'agrochimie qui s'est intéressée au glyphosate mais elle a coiffé sur le poteau ses concurrentes pour déposer un brevet. Le problème c'est que maintenant l'image de Monsanto est associée aux OGM et qu'en visant Monsanto les écologistes ciblent les OGM. En plus, aujourd'hui sur les 1,8 milliards de litres de glyphosate utilisés chaque année au niveau mondial, les 2/3 sont appliqués sur des cultures « Round-up ready ». Le développement des cultures OGM résistantes à cet herbicide a multiplié par 3 en 15 ans la consommation de glyphosate.

Si le glyphosate est interdit en Europe, ce sera très vite la fin de TOUS les pesticides car d'un point de vue toxicité, en comparaison avec le glyphosate, n'importe quelle pyréthrine est une véritable bombe atomique !

ASSURANCE ALÉAS CLIMATIQUES :

une assurance-récolte aléatoire

L'assurance risques climatiques, nouvellement baptisée assurance-récolte, est toujours une énigme. Le ministre de l'Agriculture vante à qui veut l'entendre ce système assurantiel qui selon lui sécurise les agriculteurs mais de leur côté, les utilisateurs sont très critiques sur ces contrats qui ne les couvrent pas (ou mal) en cas de sinistre.

La raison de cette divergence vient du fait que les objectifs recherchés ne sont pas les mêmes selon le camp dans lequel on se trouve !

D'un côté le Ministre veut se débarrasser définitivement du Fonds national de garantie des calamités agricoles ; pour preuve, en 2015, un reliquat de 255 millions d'euros sur ce budget issu d'une taxe prélevée sur les assurés agricoles, a été abusivement réorienté vers des dépenses non agricoles.

Il guide ainsi progressivement les agriculteurs vers une assurance privée à couverture minimaliste pour des sinistres extrêmes. En face, les assurés visent une couverture de sécurité en cas de sinistre climatique de faible à moyenne amplitude. Ces sinistres étant les plus fréquents, ce sont eux qui pénalisent le plus souvent les résultats économiques des fermes.

Entre les deux, les agents d'assurance ne manifestent pas un enthousiasme débordant, ils ne souhaitent pas engager leurs clients dans des contrats incompréhensibles avec de lourds contentieux à gérer en cas de sinistre.

Conscient de cette pluralité de points de vue et surtout de la désertion des contrats aléas climatiques par les producteurs, le Ministère a proposé une évolution avec des options sur les franchises permettant de se rapprocher du montage des assurances grêle (franchise à la parcelle et non à l'unité de culture ou à l'exploitation) et de répondre ainsi à la demande des assurés. La baisse de la franchise améliore certes la garantie face au risque mais elle augmente significativement le prix de la prime.

L'expérience 2016 dans des régions touchées par les fortes pluies montre à nouveau une protection décevante pour les

assurés climatiques. Ainsi, les blés qui ont été soumis à de fortes précipitations au cours du stade floraison ont été atteints par les fusarioses. Cette maladie fongique est théoriquement contrôlable par un fongicide mais en réalité, l'efficacité des meilleurs produits est de l'ordre de 50 %. De plus, les dégâts liés aux fusarium (perte de qualité et de quantité) ne sont pas pris en compte par l'assurance aléas car des possibilités de traitement existent.

Du côté des agriculteurs, c'est l'incompréhension la plus totale ! Petit à petit s'est installé le sentiment de s'être fait gruger par un système assurantiel qui est censé remplacer le régime des calamités agricoles. Et pour couronner le tout, les organisations syndicales officielles des grandes cultures, ayant des administrateurs communs avec Groupama et Pacifica, perdent toute objectivité et crédibilité sur ce dossier.



ASSURANCE CHIFFRE D'AFFAIRES :

les sénateurs planchent sur le sujet

L'arrêt de tout système de régulation des marchés par la PAC a suscité une réaction chez les sénateurs. Sous la présidence de Jean-Claude Lenoir, une Commission s'est créée pour traiter la gestion du risque économique en agriculture.

L'objectif des sénateurs est de s'attaquer aux fluctuations des marchés auxquels sont soumis les agriculteurs avec la nouvelle politique agricole.

Comme pour les aides au paiement de primes d'assurance couvrant le risque climatique ou pour les aides à des fonds de mutualisation destinés à payer des compensations résultant de phénomènes sanitaires, l'Europe accorde pour le risque économique un financement public limité à 65 % du programme avec un déclenchement au-delà d'un seuil de 30 % de perte. Les sénateurs proposent que ce nouveau fonds soit géré par le FNGRA (Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture), ex fonds de gestion des calamités agricoles (FGCA).

Le modèle qu'ils proposent de suivre est celui du Farm-Bill (programme de politique agricole nord-américaine) mais avec un bémol sur les aides contracycliques difficilement compatibles avec le système PAC.



Le mécanisme de garantie de revenu des agriculteurs américains est destiné à absorber les fluctuations importantes de marché. Il est utile pour absorber une baisse à court terme mais il est plus fragile, voire inopérant ou ruineux, pour répondre à une baisse de prix sur une période longue. Depuis 25 ans nous ne faisons que copier le modèle américain avec, à chaque fois, 8 à 10 ans de retard, et surtout quand eux se sont déjà rendu compte des erreurs commises et ont tourné la page pour corriger le tir. De plus, nous n'avons ni les moyens, ni l'ambition de la politique américaine. La proposition des sénateurs est présentée comme une proposition d'appel destinée à susciter la réflexion avec :

► Un 1^{er} article qui prévoit la mise en place dans chaque région d'un fonds de stabilisation des revenus agricoles.

► Un 2nd article qui demande au gouvernement de réfléchir aux modalités de financement du fonds.

Deux articles permettraient au droit français de financer ces fonds régionaux par le produit supplémentaire de la taxe sur la cession des terrains nus rendus constructibles et de les alimenter à partir du FNGRA.

La discussion est lancée. Il semble acquis que les mécanismes assurantiels constitueront la base de la réflexion du futur programme de politique agricole. Notre scepticisme se porte sur le coût de tels outils. L'Europe allouera un fonds d'aide, certes, mais une large part de ce financement restera à la charge des agriculteurs. Les compagnies d'assurance ne sont pas réputées pour leur engagement philanthropique. Or, elles auraient dans de tels systèmes une place prépondérante.

Télépac

D'une très grande complexité, le site internet Telepac est devenu un espace réservé aux informaticiens avertis. Pour l'OPG, il faut simplifier ce logiciel afin que tout agriculteur puisse lui-même facilement faire sa déclaration PAC sans être obligé d'avoir recours à des services payants.

Il ne faudra donc pas être étonné lorsque les contrôles seront opérationnels que bon nombre de dossiers ne respectent pas une réglementation complexe, illisible et difficile à mettre en œuvre.

Les retards des versements des aides deviennent monnaie courante. Si le Ministère ne respecte pas ses engagements, il lui sera compliqué d'en exiger le respect chez les agriculteurs. Certains syndicats se sont opposés à des contrôles de terrain. Et si ce procédé était amené à se multiplier ?



Euronext et ses bases

Les cotations en temps presque réel d'Euronext fournissent des données aux agriculteurs et aux opérateurs. Avec une base liée à la situation géographique, il est ainsi courant que des acheteurs proposent un prix d'achat calculé par rapport à Euronext et défalqué d'un certain nombre d'euros.

L'année 2016 est marquée par une spécificité : la France, avec des conditions très pluvieuses a vu ses récoltes dégradées aussi bien en quantité qu'en qualité. Il y a donc de très fortes chances pour que le décalage entre le marché physique et le marché à terme soit modifié par rapport aux valeurs habituelles.

En principe, le marché physique national devrait être supérieur au marché habituel, avec un resserrement par rapport au marché à terme. Attention donc aux positions qui seront prises avec les opérateurs. La négociation des bases est à surveiller de très près.



Nicotinoïdes et JNO

Les nicotinoïdes seront prochainement retirés des outils mis à la disposition des agriculteurs pour contrôler les insectes.

Ainsi, les orges principalement mais aussi les blés qui grâce à ce traitement de semences étaient protégés des pucerons d'automne, devront subir un, voire deux, traitements à base de pyréthrinolide pour obtenir la même protection contre la jaunisse nanisante (JNO). L'expérience de 2016, avec un automne doux a rappelé qu'une impasse sur ce traitement pouvait être très préjudiciable.

Ce retrait de produit compliquera l'atteinte des objectifs d'Ecophyto car la fréquence des traitements sera ainsi augmentée. La durée de vie des abeilles sera-t-elle améliorée pour autant ? Nous en doutons fortement. Affaire à suivre.



INQUIÉTUDES DANS LE SECTEUR DES GRANDES CULTURES BIO

Les agriculteurs bio en phase de conversion et même de production sont « vent debout » contre Stéphane Le Foll et ses promesses.

En se fixant comme objectif d'atteindre 20 % de bio, le ministre de l'Agriculture a promis des aides relativement alléchantes aux agriculteurs partant dans une démarche bio. Face à la baisse des aides de la nouvelle PAC, un bon nombre de producteurs a franchi le pas de la conversion au bio mais les financements dont une partie est à la charge des régions ne suivent pas. Les règles changent suivant les régions mais globalement, c'est une centaine d'hectares maximum qui peut être aidée par exploitation en conversion. Le problème est que cette restriction n'a été annoncée qu'après la mise en culture 2016. Les aides 2015 n'ont toujours pas été versées à ce jour.

Des collectifs se créent pour soutenir les agriculteurs qui sont lésés dans ce changement de cap du Ministère.

Les aides au maintien sont ridicules, certains agriculteurs ne sont aidés que sur quelques pourcents de leur surface. Avec les fortes conversions enregistrées depuis 2 ans, les prix des grains bio risquent de chuter face à une augmentation de la récolte si les importations d'origine hors UE ne sont pas stoppées.

Se convertir en bio ne doit pas être vu comme une opportunité de glaner, pendant quelque temps, certaines aides alors que la situation va mal en conventionnel. Cela répond à un projet pour pouvoir vivre du fruit de son travail à terme. Vu de Paris, on croit que cela pousse tout seul dans les champs bio et que les paysans bio vivent d'amour et d'eau fraîche !

Alors qu'il est exigé tous les jours plus de professionnalisme auprès des agriculteurs, notre administration gère dans le flou le plus artistique. Le plus grave est que tout ceci met en danger économique un grand nombre de structures agricoles. Qui prendra ses responsabilités si les coups durs se confirment ?



L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE GRAINS

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

BULLETIN D'ADHESION A L'OPG

L'agriculteur :

NOM : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Télécopie :

E-mail :

Conformément à la législation syndicale, je demande aux Organismes Stockeurs et aux conserveries de prélever et de reverser à l'OPG toutes mes cotisations syndicales professionnelles comme cela se fait en faveur d'autres syndicats.

Cette décision est à prendre en compte à partir de la campagne en cours et est valable jusqu'à nouvel avis de ma part.

Date : Signature :

PS : Le montant des cotisations syndicales à l'OPG sont à ce jour de 0,16 €/t pour les céréales à paille et le maïs grain, de 0,32 €/t pour les oléagineux et protéagineux et de 0,23 €/t pour le maïs doux.

A titre confidentiel, les négociants, coopératives et conserveries avec qui je suis susceptible de travailler sont :

NOMS	Adresses

NON DIVULGUÉ AUX OS

Cette liste reste confidentielle et ne sera pas communiquée aux OS.
Compléter ce bulletin, le renvoyer daté et signé à l'adresse ci-dessous :

OPG - BP 50590 - 1 Impasse Marc CHAGALL - 32022 Auch cedex 9
Tél : 05 62 60 14 30 - Fax : 05 62 60 32 84 - mail : contact@opg.fr